



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Service interministériel de défense et de protection
civiles
Dossier suivi par : Mme Dominique Cassé
Tél: 05 6102 10 24

Courriel : pref-defense-protection-civile@ariede.gouv.fr

Foix, le

16 DEC. 2016

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département

copie à Messieurs les sous-préfets de
Pamiers et de Saint-Girons

Objet: Frelon asiatique.

PJ : 1.

Un arrêté ministériel a classé le frelon asiatique depuis fin 2012 " danger sanitaire" de 2e catégorie. Ce statut lui confère une reconnaissance officielle et donne aux professionnels et aux collectivités locales la possibilité de faire reconnaître des programmes de lutte contre ce nuisible.

A cette époque de l'année où les nids sont plus visibles du fait de la perte des feuilles, il apparaît nécessaire de vous rappeler les informations suivantes déjà portées à votre connaissance par circulaire en date du 02 août 2012 :

- Les frelons attaquent tout intrus à moins de 5 mètres du nid et les piqûres chez certains humains peuvent entraîner l'obstruction des voies respiratoires et un choc cardiovasculaire parfois mortel.
- Il est un sujet de préoccupations pour la filière apicole. En effet, il exerce une forte prédation vis-à-vis des abeilles et autres insectes pollinisateurs.
- Il est important d'inviter vos administrés à signaler au Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours (112) la présence d'un nid. En effet, le SDIS procède ensuite à un recensement avec pour objectif de cartographier l'expansion du frelon.
- En ce qui concerne la destruction des nids, l'intervention doit avoir lieu le matin avant le lever du soleil ou à la tombée de la nuit. Tout moyen mécanique (tir au fusil, abattage des arbres, etc..) doit être proscrit. Ces moyens ne détruisent pas les frelons et ont pour conséquence de disperser la colonie et de multiplier le nombre de nids.



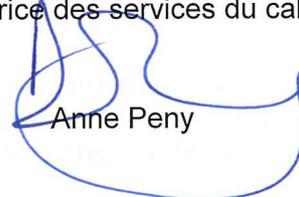
• **Les modalités d'intervention :**

1. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'intervient dans la destruction des nids sur le domaine privé que lorsque la carence des professionnels privés est avérée et en cas de risque pour les personnes sans possibilité de s'y soustraire. Sur la voie publique ou le domaine public, seule la deuxième condition est exigée.
2. Hormis ces cas particuliers, il est conseillé, en raison des risques qu'implique la destruction des nids, de faire appel à des sociétés spécialisées dans les opérations de désinsectisation. Le coût de ces opérations est à la charge du propriétaire du terrain sur lequel le nid est implanté.
3. Afin de prendre en compte les spécificités liées à la destruction des nids de frelons asiatiques, une charte de bonnes pratiques a été réalisée par la FREDON Midi-Pyrénées (Fédération Régionale de Défense contre les organismes nuisibles). Vous trouverez en pièce jointe, les entreprises signataires de cette charte dans le département de l' Ariège.
4. Pour un nid situé sur une propriété privée et lorsque celui-ci constitue un danger pour la population, vous pouvez imposer sa destruction pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique en vous appuyant sur le Code général des collectivités territoriales (article L2212-2) et sur le règlement sanitaire départemental (article 37).

Votre interlocuteur privilégié reste la FREDON Midi-Pyrénées pour toute question relative à la biologie de l'espèce, à la reconnaissance des individus, à l'évaluation du danger représenté par les nids et pour la communication de la liste des intervenants signataires de la charte de bonnes pratiques :

FREDON Midi-Pyrénées
Parc Technologique du Canal
3 rue Ariane
CS 82245
31522 Ramonville Saint-Agne Cedex
Téléphone : 05 62 19 22 30

Pour la préfète et par délégation
La directrice des services du cabinet


Anne Peny

ARIÈGE

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
FOIX	<i>Mairie de FOIX</i> PEREIRA Jean-Charles	05.61.05.42.00
FOIX	STOP GUEPES & FRELONS <i>CLARAC Sébastien</i>	06.27.10.03.65
MONTARDIT	<i>HYMENOPTERES MIDI-PYRENEES</i> TIRADO Jonathan	06.78.73.78.14
PAMIER	<i>ARIEGE GUEPE SERVICES</i>	06.40.27.58.17 06.81.24.98.41
VARILHES	STOP GUEPES & FRELONS <i>PUJOL Romain</i>	06.27.10.03.65

GERS

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
MIRANDE	SPIESS Alain	05.62.66.63.57 06.14.82.49.11
MOLAS	ASSISTANCE INDESIRABLES SUANEZ Stephen	06.27.51.63.42
MONBRUN	BAMBOO GERS MELAC Nicolas	05.62.65.72.90 06.18.08.60.43
SAINT CLAR	CASTELL Claude	05.62.66.30.03 06.82.61.26.53

HAUTES-PYRÉNÉES

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
HORGUES	Mairie de HORGUES PERICOU-CAYERE Virginie	05.62.45.19.26
JUILLAN	Mairie de JUILLAN GREGORI Christophe	05.62.32.06.00
LANNEMEZAN	STOP GUEPES & FRELONS DEMARAIS Sébastien	06.27.10.03.65
NOUILHAN	Mairie de NOUILHAN BAJON Raymond	05.62.96.88.31

LOT

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
MONTCUQ	DELSOL Olivier	05.65.24.51.57
PUY LEVEQUE	PRANEUF Jean Baptiste	06.67.52.07.57

TARN

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
PONT DE L'ARN	BARTHES Laurent	05 63 98 58 11 06 84 13 61 21
CARMAUX	SOUYRIS Henri	05.63.43.41.62
ALBAN	GRIL Sylvain	05 63 49 06 22 06 08 33 56 15
CASTRES	VANDEL Valery	05 63 51 05 25
PUYLAURENS	DELPY Nicolas	05 63 75 34 47

TARN & GARONNE

LOCALISATION	ORGANISME	TÉLÉPHONE
	PRANEUF Jean Baptiste	06.67.52.07.57
ALBIAS	COSTANZO Gianni	06.64.13.36.85
MONTECH	Mairie de MONTECH CARRERE Marcel	06.70.47.64.62